



COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 octobre 2019

Présents: Hubert DETHURENS, maire
 Jean-Pierre GANTNER, adjoint
 Véronique RUDAZ, adjointe

Thierry ARN, Jean BATARDON, Andreea CAPITANESCU BENETTI, Marc DUPRAZ, Stéphane GROBETY, Bradley STILLWAGON, Laurent THEVENOZ, Laurent ZIMMERMANN

Excusés : Maxime DETHURENS, Olga MERMET, Dominique PASCUAL

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2019
2. Droit d'opposition aux décisions de l'assemblée générale de l'ACG
3. Budget 2020 : présentation
4. Bureau de vote 2020 : nomination des présidents et vice-présidents
5. Eclairage public : rapport audit SIG
6. Groupement intercommunal du Centre sportif de Laconnex : projet de statuts
7. Signalisation dans le village
8. Communications de l'exécutif
9. Divers
10. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 19h00 et remercie les conseillers/ères de leur présence. Il excuse l'absence de Maxime Dethurens, Olga Mermet et Dominique Pascual.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2019

Le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité des présents, avec remerciements à son auteure.

2. Droit d'opposition aux décisions de l'assemblée générale de l'ACG

Le conseil est invité à se prononcer sur une décision de l'assemblée générale de l'ACG concernant l'augmentation des contributions annuelles des communes qui passera de CHF 3.60/habitant à CHF 4.50/habitant en 2020. Pas d'opposition.



3. Budget 2020 : présentation

Hubert Dethurens passe la parole à Catherine Koumrouyan, secrétaire-comptable, qui présente et commente le plan des investissements 2020 et le tableau des amortissements du patrimoine administratif. Elle ajoute avoir mis à disposition des conseillers, à titre informatif, le décompte final des coûts des travaux de rénovation de la mairie.

Le projet de budget de fonctionnement 2020 est ensuite présenté sous une forme regroupée, à deux positions de fonction et trois positions de nature.

Les membres du Conseil municipal remercient la secrétaire-comptable pour sa présentation claire et concise.

Catherine Koumrouyan rappelle que le budget détaillé est bien entendu à disposition des conseillers ou de la commission des finances et qu'elle donnera toutes les précisions complémentaires souhaitées.

4. Bureau de vote 2020 : nomination des présidents et vice-présidents

Le maire informe le CM que les personnes suivantes ont accepté de remplir les fonctions du bureau de vote en 2020 et les en remercie :

Monsieur Pascal Koumrouyan, Président
Madame Elsbeth Romer, Vice-présidente
Madame Betty Aldi, suppléante du Président
Madame Connie Fogler, suppléante de la Vice-présidente.

5. Eclairage public : rapport audit SIG

Un audit de l'éclairage public, effectué par les SIG, révèle que nos installations sont vieillissantes et qu'il conviendrait de les changer prochainement. Après étude, le maire propose que cela soit effectué parallèlement aux travaux de mise en séparatif. Dans la majorité des cas, seul le changement du haut du luminaire devrait être nécessaire pour évoluer vers un système équipé d'ampoules LED, les mâts eux seront repeints si besoin. A l'avenir, il sera peut-être même possible de gérer cet éclairage directement par la mairie depuis une application. Le choix du type d'ampoule LED sera fait lors des travaux.

6. Groupement intercommunal du Centre sportif de Laconnex : projet de statuts

Hubert Dethurens rappelle qu'il s'agit d'un projet de statuts qui permettraient de gérer les terrains de football, ainsi que les vestiaires. La salle de sports, ainsi que la buvette en seront exclues. Marc Dupraz demande quand les autres communes seront approchées. Le maire lui répond que cela sera fait le 8 novembre lors de la réunion des Maires et Adjointes de la Champagne. Il précise que les négociations



financières ne pourront être menées que lorsque le projet de rénovation des terrains sera chiffré précisément et que les subventions éventuelles du FI ou d'organismes privés seront connus. A l'heure actuelle, il s'agit d'approcher les communes voisines pour identifier lesquelles seraient intéressées à rejoindre le groupement. Thierry Arn souhaite savoir si les membres de ce groupement seront des conseillers municipaux et comment les décisions de ces membres seront validées. Hubert Dethurens explique que les membres seront désignés par le conseil municipal de chaque commune, en principe des conseillers, et que chaque décision devra être validée par l'ensemble des conseils municipaux. Pour répondre à Jean Batardon, il ajoute qu'il faudrait un minimum de 4 communes pour pouvoir créer ce groupement intercommunal et que ce n'est que le début d'un long chemin. Si aucun accord ne devait être trouvé avec les communes voisines, le maire n'a pas de plan B à proposer et estime que le club devra malheureusement refuser des enfants, faute de place suffisante.

7. Signalisation dans le village

Des modèles de signalisation implantés à Cartigny sont présentés aux conseillers. Le maire propose que les différents bâtiments communaux (école, salle communale, centre sportif, mairie) soient signalés et qu'un courrier soit envoyé aux entreprises du village pour leur demander si elles seraient intéressées à figurer sur une telle signalisation. En parallèle, la commune de Cartigny sera approchée pour connaître la pratique, notamment financière, concernant cette signalisation. L'emplacement et le nombre de panneaux doivent encore être étudiés.

8. Communications de l'exécutif

- ❖ *Enquête publique – aéroport de Genève* : Lecture est faite du courrier envoyé à l'Office fédéral de l'aviation civile (annexé au PV) motivant l'opposition de la commune à cette enquête publique. Catherine Koumrouyan ajoute que les classeurs concernant ce dossier sont à disposition des conseillers au secrétariat de la mairie.
- ❖ *Cuisines scolaires - Subvention aux familles* : trois familles (2 à Soral et 1 à Laconnex) en ayant fait la demande à l'association, l'exécutif a décidé de prendre en charge dès 2020 pour la famille de Laconnex, sur présentation du justificatif cantonal (RDU) déterminant le subside pour l'assurance maladie, CHF 3.50 par jour et par participation aux repas, correspondant au coût de l'encadrement.
- ❖ *Modification de la loi sur l'administration des communes* : Hubert Dethurens avise le CM qu'il sera auditionné sur ce dossier le 29 octobre prochain par la Commission des affaires communales. Il estime important, pour les communes de petite taille, que le maire soit élu pour toute la durée de la législature.
- ❖ *Mise en séparatif – chemin de Mollaz* : Une nouvelle séance d'information aura lieu le 11 novembre afin de présenter aux propriétaires des parcelles



directement touchées par l'emprise de la canalisation communale le déroulement des travaux à venir, ainsi que la remise en état des terrains.

6. Divers

- ❖ *Ligne de bus 76*: Thierry Arn est surpris que cette ligne passe par la Petite Grave, prolongeant de ce fait le trajet de ce bus. De plus, il note que les TPG bénéficieront donc d'une exception à l'interdiction de bifurquer à gauche sur la route de Chancy pour se rendre à la Petite Grave, alors que cette interdiction était justifiée par la dangerosité de la circulation à cet endroit.
- ❖ *Recours gravières Maury* : Bradley Stillwagon souhaite connaître l'avancée du dossier. Le maire lui répond qu'une succession de recours a été déposée et que le CM sera tenu au courant.
- ❖ *Limitation de vitesse dans le village* : Laurent Thévenoz signale qu'il a remarqué que de nombreuses localités françaises limitent la vitesse à 30Km/h et suggère que Laconnex fasse de même. Hubert Dethurens lui répond que les relevés de vitesse effectués dans notre village ont toujours révélé qu'il n'est pas possible de rouler à 50Km/h. La limitation à 30Km/h impliquerait la pose d'un mobilier urbain encombrant qui pourrait se révéler problématique pour le passage du bus. Marc Dupraz ajoute qu'il a également été interpellé par plusieurs habitants estimant que la vitesse des véhicules dans le village est trop élevée. Laurent Zimmermann se souvient que le département avait refusé de limiter la vitesse à 40Km/h dans le village. Pour clore le débat, le maire indique que des relevés de vitesse seront effectués sur les routes principales du village et qu'il en présentera les résultats aux conseillers. Jean Batardon souligne que la route du Coteau, dans les vignes, est également dangereuse, car les véhicules y roulent vite et qu'il trouve délicat la cohabitation avec les engins agricoles. Hubert Dethurens le rend attentif au fait que c'est à celui qui sort du champ de faire attention, les véhicules circulant sur la route étant prioritaires.

7. Questions du public

Pas de public présent.

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 21H05.

Nadia Dupraz
Secrétaire communale



ANNEXE

RÉPUBLIQUE
ET CANTON DE GENÈVE



COMMUNE DE LACONNEX

www.laconnex.ch

Mairie Rue de la Maison-Forte 11
Tél. 022 756 15 69
email : info@laconnex.ch

Laconnex, le 4 octobre 2019

RECOMMANDE

Office fédéral de l'aviation civile
Section Plan sectoriel et installations
3003 Berne

Concerne : Aéroport de Genève – Enquête publique portant sur : Procédure de modification du règlement d'exploitation avec instauration de quotas et Procédure d'approbation des plans pour la construction d'une nouvelle sortie rapide de piste et l'utilisation densifiée des postes de stationnement avec Fixation du nouveau bruit admissible - OPPOSITION

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'enquête publique se déroulant du 18 septembre au 17 octobre 2019, la commune de Laconnex forme opposition à l'adoption des documents cités en titre. Les motifs de notre opposition font l'objet des commentaires ci-après.

La mise en place d'un système de quotas pour les vols retardés au départ de Genève et décollant après 22h n'est pas crédible ni admissible.

D'une part, les effets de limitation du bruit admissible recherchés par le mécanisme prévu de calcul des quotas, de leur distribution et de leur gestion opérationnelle seront réduits du fait des mesures de flexibilité introduites dans le système qui permettront, notamment, de récupérer des quotas non-utilisés.

D'autre part, la mise en œuvre de redevances incitatives, auxquelles seraient soumises les compagnies aériennes qui ne respectent pas les quotas attribués, n'est nullement acquise. Les négociations avec lesdites compagnies peuvent prendre un temps considérable et, si elles échouent, « l'exploitant devra mettre en œuvre d'autres mesures plus restrictives afin de se conformer au cadre réglementaire », autres mesures dont on ignore tout.



Finalement, la mise en place formelle du système de quotas bruit repose sur un « Gentlemen's Agreement », soit un accord entre Genève Aéroport et les compagnies aériennes, qui ne sera pas légalement contraignant.

Force est de conclure que ce processus de gestion des retards des avions opérant au départ après 22h reste un modèle très théorique qui pourrait dans la réalité s'avérer inopérant à l'aune des considérations purement économiques de l'aviation civile.

En outre, la détermination du nouveau bruit admissible de jour et de nuit, et l'octroi d'allègements, entend inscrire dans la fiche PSIA « un système novateur de deux courbes de bruit » ; l'une à moyen terme pour permettre une augmentation du bruit correspondant au développement prévu dans les années proches et l'autre à l'horizon 2030 anticipant une diminution du bruit compte tenu du renouvellement de la flotte des compagnies aériennes.

Cette perspective d'augmentation puis de réduction progressive ne saurait être acceptée, en premier lieu car les impacts négatifs de la situation actuelle sont déjà sous-estimés et que ce modèle de croissance de l'aéroport de Genève n'est pas viable. Par ailleurs, l'achat d'avions moins bruyants pourrait rester un vœu pieu alors que les compagnies vont être confrontées à des taxes environnementales et à une probable désaffection du public qui pourraient mettre à mal leur modèle économique.

Aussi, compte tenu du fait que :

- ❖ la courbe de bruit moyen terme 2022 entérine un nombre très important de mouvements pendant la période nocturne et que cette courbe ne tient compte que des décollages, alors que les atterrissages, bien plus nombreux, représentent également une source de nuisances importantes ;
- ❖ le système de quotas ne donne aujourd'hui aucune garantie quant à son opérationnalité et à son efficacité en termes dissuasifs ;
- ❖ la pesée d'intérêts est lacunaire parce qu'elle part du postulat d'un développement qui n'est non seulement pas possible compte tenu de la saturation des aéroports (et plus généralement du ciel européen), mais qui n'est pas non plus souhaitable au regard d'autres politiques publiques, notamment climatiques, environnementales et sanitaires ;
- ❖ l'AIG ne démontre pas en quoi des mesures plus contraignantes dans la limitation des vols nocturnes, qui doivent rester exceptionnels, seraient économiquement insupportable.

La commune de Laconnex, en date du 4 octobre 2019, forme opposition aux documents mis à l'enquête publique.